



LA SOCIÉTÉ MUSÉE LAURIER INC.

Politique de développement durable

Adoptée le 29 janvier 2024

Table des matières

Contexte	3
Définitions	3
Développement durable	3
Écoresponsabilité	3
Équité.....	4
Principes directeurs	4
Préservation et reconnaissance du patrimoine culturel	4
Inclusion et accessibilité	4
Décolonisation.....	4
Justice sociale et équité	4
Santé et qualité de vie.....	5
Protection de l'environnement.....	5
Collaboration	5
Créativité et innovation	5
Partage et transparence	5
Champs d'application	6
Orientations	6
1. La gouvernance responsable	6
1.1 Matérialiser la notion de développement durable dans l'ensemble des pratiques.....	6
1.2 Rendre des comptes sur la démarche et contribuer à la promotion du développement durable	6
2. La responsabilité sociale et culturelle	7
2.1 Renforcer l'incarnation des valeurs d'inclusivité et de justice sociale de la SML	7
3. L'écoresponsabilité	7
3.1 Limiter l'empreinte environnementale des activités de la SML	7
Structure et responsabilités.....	8
Comité de développement durable.....	8
Personnel de la SML	9
Direction.....	9
Autorité.....	9
Révision	9

Contexte

La Société Musée Laurier inc. (SML) renouvelle son engagement pour le développement durable par le biais de la présente politique. Elle présente une vision actualisée et porteuse en matière de développement durable en réponse aux enjeux environnementaux grandissants, aux défis d'inclusion et de justice sociale ainsi qu'à la nécessité d'un processus de décolonisation. La SML se donne les moyens de devenir une référence en développement durable dans le milieu muséal en mettant à profit sa rigueur, son audace et sa créativité.

La présente politique propose un langage commun du développement durable et une vision responsable du déploiement des activités de la SML. Le plan d'action qui soutient ces engagements permet l'implantation d'initiatives concrètes pour réduire l'empreinte négative des activités et maximiser les retombées positives. La SML reconnaît sa responsabilité et s'investit avec intégrité dans cette démarche de développement durable.

Définitions

Développement durable

Un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (Loi sur le développement durable. L.R.Q., c. D-8.1.1). Dans une organisation, cela se traduit par des pratiques permettant de se développer et de prospérer tout en apportant une attention particulière aux répercussions de ses activités sur l'environnement et la société (Conseil des arts du Canada, 2021).

Écoresponsabilité

La nécessité d'intégrer à ses activités des mesures de protection de l'environnement et de réduction des impacts ainsi qu'une obligation morale d'adopter un comportement responsable à l'égard de l'environnement. Bien que l'écoresponsabilité mette un accent particulier sur la dimension environnementale, cette responsabilité est indissociable d'un engagement social.

Équité

Une approche qui promeut des conditions justes permettant à chacun et chacune de participer pleinement à la société, et qui reconnaît que, si toute personne a le droit à un traitement équitable, tout le monde n'a pas – ou n'a pas eu – accès aux mêmes ressources, occasions et avantages (Conseil des arts du Canada, 2021).

Principes directeurs

Préservation et reconnaissance du patrimoine culturel

La SML assure l'identification, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui la caractérise, et ce, dans un esprit de pérennité et d'inclusion.

Inclusion et accessibilité

La SML tient à incarner ses valeurs d'inclusion en misant sur l'ouverture, l'accueil et l'écoute. Elle ne laisse personne à l'écart et vise plutôt à inclure et à faire activement de la place à tous et toutes dans le respect de leur diversité. La SML souhaite ainsi faciliter l'accessibilité physique, intellectuelle et économique à ses contenus et programmes.

Décolonisation

La SML s'engage dans une démarche de décolonisation de ses pratiques muséales par le partage des pouvoirs et l'amplification des voix non dominantes. Elle reconnaît les biais colonialistes de leurs origines et répare les inégalités en valorisant les savoirs des publics historiquement marginalisés.

Justice sociale et équité

La SML souhaitent participer à la mise en place d'une société juste. La justice sociale est une construction morale et politique qui vise à atteindre l'égalité des droits et qui conçoit la nécessité d'une solidarité collective entre les personnes d'une société donnée. Elle promeut l'égalité des droits, la solidarité et la distribution équitable des richesses.

Santé et qualité de vie

La SML tient à participer à la protection de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie des membres de leur personnel.

Ce principe est prioritaire dans le cadre de sa démarche de développement durable.

Les principes directeurs présentés ci-dessous orientent la mise en œuvre de la démarche de développement durable de la SML. Ils sont pris en compte ou ciblés directement dans le déploiement des orientations et les objectifs généraux de la politique.

Protection de l'environnement

La SML considère qu'il est nécessaire d'intégrer un souci de protection de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation de l'ensemble de ses initiatives. En ce sens, les modes d'organisation, de production et d'approvisionnement de la SML doivent intégrer la notion de réduction des impacts environnementaux.

Collaboration

La SML adopte une approche collaborative et de cocréation avec ses différentes parties prenantes. Elle souhaite travailler de concert avec son personnel et ses publics en vue d'atteindre des objectifs communs, notamment en suscitant la réflexion et le dialogue avec ceux-ci.

Créativité et innovation

La créativité et l'innovation orientent les conceptions et les façons de faire de la SML et sont considérées comme une force dans le déploiement de sa démarche de développement durable.

Partage et transparence

La SML aborde la démarche de développement durable avec transparence auprès de ses parties prenantes. Elle considère que la communication relative au développement durable et à sa démarche participe à la sensibilisation des parties prenantes et du milieu muséal quant à l'adoption de pratiques et de comportements responsables.

Champs d'application

Cette politique s'applique à toutes les activités in situ et ex situ de la SML. Les personnes assujetties à cette politique sont le personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les stagiaires. Elles jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de l'engagement de la SML à l'égard du développement durable ainsi que dans l'atteinte des objectifs énoncés. Les personnes associées à cette politique sont, quant à elles, les partenaires, les prestataires de services externes, la clientèle, les donateurs et donatrices ainsi que les publics.

La SML les invite à lire la présente politique et à collaborer à son déploiement.

Orientations

1. La gouvernance responsable

1.1 Matérialiser la notion de développement durable dans l'ensemble des pratiques

1.1.1 Intégrer les principes de développement durable dans la prise de décision.

1.1.2 Intégrer les principes de développement durable dans les pratiques d'utilisation des collections.

1.1.3 Former et mobiliser le personnel quant aux principes de développement durable et aux façons de contribuer à l'atteinte des objectifs.

1.1.4 Collaborer avec toutes les parties prenantes internes et externes.

1.1.5 Appliquer des pratiques d'investissement responsable.

1.1.6 Intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion à la culture de la SML.

1.2 Rendre des comptes sur la démarche et contribuer à la promotion du développement durable

1.2.1 Communiquer de façon transparente l'état d'avancement et les résultats de la démarche de développement durable.

1.2.2 Sensibiliser les parties prenantes externes, y compris les publics, au développement durable et aux comportements responsables.

- 1.2.3 Participer activement à la transition durable du secteur muséal en promouvant les initiatives de la SML et en communiquant ses apprentissages ainsi que son expérience en matière de développement durable.

L'engagement de la SML à l'égard du développement durable se décline en trois axes d'intervention, lesquels s'expriment en une ou plusieurs orientations guidées par des objectifs généraux.

2. La responsabilité sociale et culturelle

2.1 Renforcer l'incarnation des valeurs d'inclusivité et de justice sociale de la SML

- 2.1.1 Intégrer les pratiques de décolonisation dans toutes les sphères d'activité de la SML.
- 2.1.2 Faciliter l'accessibilité physique et virtuelle aux activités et collections de la SML.
- 2.1.3 Prioriser la santé et la qualité de vie au travail pour le personnel.
- 2.1.4 Présenter l'histoire de manière critique et inclusive par le biais des collections de la SML.
- 2.1.5 Favoriser le dialogue et les rencontres par le biais des programmes publics.

3. L'écoresponsabilité

3.1 Limiter l'empreinte environnementale des activités de la SML

- 3.1.1 Optimiser l'utilisation des ressources en privilégiant la réduction à la source et la réutilisation, et assurer une gestion responsable des matières résiduelles.
- 3.1.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre en adoptant des pratiques responsables en matière d'utilisation d'énergie, des technologies numériques et des transports.

Structure et responsabilités

Comité de développement durable

Le comité de développement durable est formé d'un représentant ou d'une représentante de chacun des principaux services de la SML. Il tient compte des priorités du plan d'action en assurant les responsabilités suivantes :

- faire le suivi des tâches et actions du plan d'action ainsi que les superviser et les coordonner ;
- réviser annuellement le plan d'action ;
- évaluer l'état d'avancement des tâches et actions ainsi que l'atteinte des objectifs ;
- assurer une veille relative aux pratiques exemplaires en matière de développement durable ;
- mobiliser les équipes et les responsables des différents services;
- sensibiliser le personnel au développement durable ;
- porter à l'attention du comité les enjeux et suggestions de leurs équipes respectives.

Le comité est chapeauté par deux coresponsables.

Ces personnes ont les responsabilités suivantes :

- coordonner les rencontres du comité ;
- procéder à la reddition de comptes auprès de la direction une fois par trimestre ;
- créer des sous-comités au besoin et confier des mandats spécifiques aux membres du comité ;
- rédiger un bilan annuel de la démarche et un résumé à intégrer au rapport annuel de la SML ;
- assurer une représentation en participant à des comités externes en matière de développement durable;
- participer à la révision de la présente politique.

Personnel de la SML

Les responsables des différents services de la SML et leurs équipes jouent un rôle actif dans l'application de la présente politique. Selon leurs champs d'action respectifs, ils participent à la mise en œuvre du plan d'action de développement durable tout en collaborant aux efforts collectifs de promotion des orientations de la politique.

Direction

La direction de la SML est responsable de la reddition de comptes liée à la progression de la démarche et l'atteinte des objectifs de développement durable auprès du conseil d'administration, qui est chargé de l'approbation.

Autorité

L'application de la présente politique relève de la direction de la SML.

Révision

La présente politique fera l'objet d'une révision à chaque cinq ans.